



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.6/1995/11  
3 janvier 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME  
Trente-neuvième session  
New York, 15 mars-4 avril 1995  
Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

THEMES PRIORITAIRES: DÉVELOPPEMENT

Élimination de l'analphabétisme, enseignement et formation,  
notamment dans les domaines techniques

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

A sa trente-quatrième session, la Commission de la condition de la femme a retenu comme thème prioritaire dans le domaine du développement, à examiner à trente-neuvième session, le thème intitulé "Élimination de l'analphabétisme, enseignement et formation, notamment dans les domaines techniques". Le présent rapport, établi à partir des résultats d'une réunion d'experts chargés d'examiner ce thème, décrit les progrès accomplis à tous les niveaux de l'enseignement destiné aux femmes, ainsi que les obstacles en matière d'accès et de résultats qui subsistent aux plans régional et sous-régional.

Le droit à l'éducation fait figure de puissant instrument d'action des pouvoirs publics et constitue un agent actif de changement sur le plan socio-économique. Offrir davantage de possibilités d'éducation aux filles est peut-être le plus rentable de tous les investissements dans les pays en développement. Depuis peu, l'on ne s'intéresse plus seulement à l'accès à l'éducation, mais également à la qualité, à la différenciation et à la pertinence de l'enseignement et de la formation dispensés en permanence aux femmes. Débarrasser les programmes, les manuels et les comportements des enseignants de tous les préjugés liés au sexe, tels sont les moyens d'améliorer l'enseignement destiné aux femmes. Il est tout aussi important

\* E/CN.6/1995/1.

(F)

d'améliorer l'accès à la formation scientifique et technique, afin de préparer les femmes à vivre dans le vingt et unième siècle. Le Groupe d'experts a recommandé de changer les politiques éducatives, d'améliorer l'accès à l'éducation, de modifier l'environnement pédagogique et de multiplier les activités en faveur des filles et des femmes vivant dans des conditions particulièrement difficiles.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION .....	1 - 2	4
LA PROBLÉMATIQUE DES DIFFÉRENCES ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION .....	3 - 22	4
A. La raison d'être de l'enseignement destiné aux femmes .....	3 - 6	4
B. Obstacles à l'instruction des jeunes filles ...	7 - 11	5
C. Élimination de l'analphabétisme féminin .....	12	7
D. Progrès réalisés à tous les niveaux de l'enseignement scolaire .....	13 - 16	7
E. Rôle complémentaire de l'enseignement extra-scolaire .....	17 - 18	8
F. Les femmes, la science et la technique .....	19	9
G. Les femmes dans l'enseignement .....	20	9
H. Qualité de l'éducation .....	21 - 22	9
Annexe: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS SUR LES DIFFÉRENCES ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION .....		11

## INTRODUCTION

1. Sur la recommandation de la Commission de la condition de la femme, le Conseil économique et social, dans sa résolution 1990/15, a décidé que la Commission, à sa trente-neuvième session, devrait examiner, à titre de thème prioritaire dans le domaine du développement, le thème intitulé "Élimination de l'analphabétisme, enseignement et formation, notamment dans les domaines techniques", et établir un rapport qui constituerait une contribution à la section sur la stratégie de la Plate-forme d'action, le document final qui doit être adopté à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Ce thème est issu des recommandations et conclusions découlant des premiers examens et évaluation de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Dans lesdites Stratégies, l'éducation est considérée comme "la base de la promotion et de l'amélioration sans restriction de la condition féminine"<sup>1</sup>. Les recommandations relatives à l'enseignement destiné aux femmes sont énoncées parmi celles qui se rapportent au domaine du développement, mais la nécessité de faire bénéficier les femmes de l'enseignement scolaire et extra-scolaire et de la formation est mentionnée dans bon nombre d'autres parties des Stratégies. Ces dernières n'exigent pas concrètement la parité de scolarisation à tous les niveaux mais elles préconisent une "égalité des chances" en matière d'accès aux ressources, celles de l'éducation et de la formation notamment.

2. Afin d'aider à l'étude de ce thème, la Division de la promotion de la femme au Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat de l'ONU a réuni un groupe d'experts sur les différences entre les sexes dans l'enseignement et la formation. Cette réunion s'est déroulée du 10 au 14 octobre 1994 au Centre international de formation de l'OIT, à Turin (Italie). Les principales conclusions et recommandations formulées à l'issue de ce séminaire figurent en annexe au présent rapport, l'analyse qui les précède ici étant tirée des documents de base et de travail établis à l'intention de la réunion de Turin.

### LA PROBLÉMATIQUE DES DIFFÉRENCES ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

#### A. La raison d'être de l'enseignement destiné aux femmes

3. La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que "toute personne a droit à l'éducation"<sup>2</sup>. La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes parle d'"assurer [aux femmes] des droits égaux à ceux des hommes en ce qui concerne l'éducation"<sup>3</sup>. Pour atteindre cet objectif, il peut s'avérer nécessaire de recourir, conformément à l'article 4.1 de la Convention, à des "mesures appropriées" concrètes parmi celles énoncées dans la recommandation générale No 5 relative aux mesures temporaires spéciales. Le Comité encourage les Etats parties à faire davantage usage de ces mesures spéciales - action positive, traitement

/...

préférentiel, quotas, etc. - pour faire progresser l'intégration des femmes dans le domaine de l'enseignement.

4. La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en 1990, a appelé l'attention sur l'écart entre hommes et femmes en matière de possibilités d'éducation et sur les conséquences de cette situation pour le développement humain. La Convention relative aux droits de l'enfant contient aussi des dispositions sur le droit à l'éducation, notamment le droit à l'enseignement primaire gratuit et obligatoire et l'accès de tous aux enseignements secondaire, professionnel et supérieur<sup>4</sup>. Elle demande aussi l'égalité des droits entre garçons et filles dans le domaine de l'éducation et réaffirme l'importance de l'éducation en tant que droit social et culturel.

5. L'éducation agit sur le développement par ses incidences sur la santé, la mortalité, la productivité, les revenus des ménages et les taux de fécondité. Si les femmes sont des agents essentiels du développement, toute amélioration de leur niveau d'instruction s'accompagne d'un accroissement de leur "productivité" sociale et économique. Des gains économiques peuvent être obtenus par le développement de leurs capacités rémunératrices sur le marché officiel de l'emploi et par l'élargissement de leur rôle dans le secteur non structuré de l'économie.

6. Le rendement social de l'enseignement dispensé à une femme dépasse de loin la simple situation individuelle de l'intéressée; il est capital pour l'ensemble du développement national. Nombreuses sont les études qui montrent qu'une élévation du niveau d'instruction des femmes s'accompagne d'une amélioration de l'état de santé des enfants et d'une baisse de la mortalité infantile. Des mères plus instruites sont plus à même d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement. Elles ont moins d'enfants à un âge plus tardif, ce qui augmente les ressources consacrées à chaque enfant. Le niveau d'instruction de la mère est plus important que celui du père pour la scolarité de l'enfant, de par l'influence non négligeable qu'il exerce sur les motivations, les résultats et les habitudes de travail de celui-ci. Des femmes et des filles instruites sont plus conscientes des problèmes environnementaux et comprennent mieux les systèmes sociaux, économiques et politiques où elles vivent.

#### B. Obstacles à l'instruction des jeunes filles

7. L'instruction des jeunes filles pâtit d'un certain nombre de contraintes d'ordre économique, social, culturel, politique et éducatif. Leur scolarisation est fonction de leur résidence en zone urbaine ou rurale et de leur classe sociale. Le risque d'être analphabète ou de ne pas accéder aux programmes de formation et à l'enseignement supérieur est plus grand pour les femmes pauvres et celles qui vivent à la campagne. Le système éducatif public n'étant pas homogène, les populations pauvres fréquentent des écoles de moins bonne qualité, et ce phénomène touche encore plus les groupes vulnérables.

/...

8. Les coûts directs et les coûts d'opportunité de la scolarité pèsent sur les décisions des parents concernant la scolarisation des filles. Il arrive que la dépense annuelle par élève pour l'enseignement primaire soit équivalente au revenu monétaire annuel de la famille, et bien plus élevée dans le cas de l'enseignement secondaire. Lorsqu'une famille décide de scolariser un enfant, la culture et les considérations économiques amènent souvent à privilégier le garçon. Dans bien des pays en développement, même lorsqu'il existe un enseignement public, une bonne part des dépenses d'éducation demeure à la charge des parents: frais de scolarité, manuels, transport, tenues, etc. A ces dépenses s'ajoute le coût d'opportunité correspondant au temps que l'enfant passe à l'école. Si les filles assument davantage de tâches, à la maison et à l'extérieur, et effectuent une part plus grande du travail familial, les parents peuvent hésiter davantage à les envoyer à l'école. L'expérience montre que les lois rendant l'enseignement obligatoire ou l'école primaire gratuite ne suffisent pas à égaliser les taux de scolarisation des garçons et des filles. Des interventions concrètes spécifiquement axées sur la situation des femmes et des filles peuvent être nécessaires: réduire les coûts d'opportunité de la scolarisation des filles en permettant à ces dernières d'emmener leurs jeunes frères et soeurs à l'école, ouvrir des crèches pour les femmes au travail, introduire des techniques simples qui libèrent les filles des tâches ménagères en leur épargnant la corvée d'eau ou de ramassage du bois de chauffe, etc.

9. L'emplacement de l'école et la distance à parcourir pour s'y rendre peuvent dissuader de scolariser les filles, surtout si la sécurité, sur le plan sexuel notamment, constitue un problème. Lorsque la protection de la réputation des jeunes filles impose qu'elles soient confinées au domicile parental, c'est la mobilité féminine qui est limitée dès l'âge de la puberté. La scolarisation des filles pâtit aussi de facteurs socioculturels tels que le caractère patriarcal des organismes scolaires, l'absence de femmes dans le corps enseignant, les mariages et grossesses précoces et autres pratiques traditionnelles comme la circoncision.

10. Les problèmes de santé et les déficiences nutritionnelles nuisent aux résultats scolaires des filles. Dans certains pays en développement, les garçons ont tendance à obtenir de meilleurs résultats à tous les niveaux de l'enseignement, en particulier en sciences et en mathématiques. La différenciation des résultats scolaires en fonction du sexe est imputable à l'éventail plus restreint des possibilités d'apprentissage pour les filles, au manque de modèles motivants, aux carences de la formation des maîtres et à l'absence de systèmes de soutien à l'instruction des filles. Les taux d'absentéisme et d'abandon scolaire sont également plus élevés.

11. Dans le cas des filles et des femmes affligées de handicaps, les difficultés d'accès à l'éducation et à la formation s'expliquent par le fait que les établissements d'enseignement ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques. L'égalité des chances comporte dans ce cas des coûts qui empêchent bon nombre de responsables politiques de mettre en place les

/...

services requis. Les enfants de populations et de communautés minoritaires ont aussi des besoins éducatifs particuliers, liés à la nécessité de respecter et de préserver leur culture et leur langue propres. Dans de nombreux pays, l'amélioration des niveaux d'instruction des filles a été moins nette dans certaines catégories de la population: migrants, autochtones, handicapés, groupes à faible revenu, etc.

### C. Élimination de l'analphabétisme féminin

12. Le monde compte aujourd'hui 905 millions d'hommes et de femmes qui ne savent ni lire ni écrire, les femmes représentant 65% du total<sup>5</sup>, l'on peut tabler sur environ le même nombre d'analphabètes fonctionnels. Les taux d'analphabétisme, généralement dérivés des entretiens de recensement, tendent à sous-estimer l'ampleur du phénomène. Des progrès importants ont été enregistrés pour ce qui est d'éliminer tant l'analphabétisme des adultes que les écarts entre hommes et femmes sur ce plan. Les taux d'analphabétisme élevés constatés dans certains pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique renvoient à une discrimination passée et à une carence de l'éducation en général. A l'heure actuelle, les taux d'analphabétisme dans la tranche d'âge 15-24 ans sont nettement moins élevés, parce que les taux de scolarisation ont augmenté. Les écarts entre les taux d'analphabétisme des hommes et des femmes sont plus grands dans les pays qui comptent des populations autochtones nombreuses. Dans les pays développés, le pourcentage d'analphabètes est plus élevé chez les immigrants et dans les couches pauvres de la population. Les campagnes massives d'alphabétisation sont une stratégie efficace pour éliminer dans un délai déterminé l'analphabétisme généralisé chez les adultes de sexe féminin, mais les stratégies d'alphabétisation ne peuvent donner de bons résultats que si elles tiennent compte de la situation sociale des femmes et constituent un pont vers des activités rémunératrices.

### D. Progrès réalisés à tous les niveaux de l'enseignement scolaire

13. Des efforts réels et positifs ont été faits au cours de la dernière décennie pour accroître le nombre de filles dans les écoles primaires. Sur le plan régional, la parité de scolarisation entre garçons et filles est une réalité partout ailleurs qu'en Afrique et en Asie. Les taux les plus bas demeurent ceux de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie du centre et du sud-est, régions où, dans certains pays, près de la moitié des enfants en âge de fréquenter une école primaire, des filles en majorité, ne sont pas scolarisés. Dans de nombreux pays à fort taux de croissance démographique, le rythme d'ouverture de nouveaux établissements d'enseignement n'a pas suivi celui de la demande effective. La crise économique et les mesures d'ajustement structurel des années 80 n'ont pas été sans répercussions sur les systèmes éducatifs: diminutions de traitements, réductions d'effectifs, baisse des budgets des matériels d'enseignement, etc.

14. Des études ont montré que l'augmentation du PNB par habitant s'accompagne d'une hausse des taux de scolarisation féminine et d'une

/...

évolution générale vers la parité entre hommes et femmes, encore que le lien ne soit pas automatique. Les progrès de la scolarisation féminine sont décevants dans certains pays où le PNB par habitant est relativement élevé, alors que d'autres pays moins favorisés sur le plan du PNB ont obtenu des résultats remarquables, fruits de politiques visant expressément à promouvoir l'enseignement destiné aux femmes. L'élévation du niveau d'instruction des femmes a le plus de chances de se réaliser lorsqu'il y a une conjonction de politiques macro-économiques favorables à la croissance socio-économique générale et de politiques éducatives conçues en fonction des particularités et besoins propres de la population féminine.

15. Les pays développés ne sont pas loin d'atteindre la parité entre hommes et femmes dans l'enseignement supérieur. Dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes et en Europe orientale, la proportion de femmes est plus élevée. L'on assiste actuellement à un changement de génération qui s'accompagne d'une évolution vers une situation où la population féminine sera proportionnellement plus instruite que la population masculine. Dans les pays où l'enseignement supérieur est loin d'être suffisamment développé, la mise en place de programmes de télé-enseignement serait bénéfique pour les filles qui ne peuvent, pour cause de moins grande mobilité et en raison de leur situation de famille, être des étudiantes à temps plein.

16. Dans les enseignements secondaire et supérieur, les filles demeurent confinées dans les disciplines traditionnelles, mais elles sont de plus en plus nombreuses dans des domaines autrefois réservés aux hommes. Et l'égalité en matière d'accès et de résultats scolaires peut être atteinte sans qu'il y ait ensuite égalité sur le plan des qualifications professionnelles et des rémunérations. L'on constate une distorsion croissante entre les qualifications et les attentes des femmes instruites, d'une part, et la place qui peut leur être faite sur le marché du travail, de l'autre. Les programmes d'enseignement et le contenu des cours ne correspondent pas aux exigences de la réalité économique et socioculturelle.

#### E. Rôle complémentaire de l'enseignement extra-scolaire

17. Les formes non institutionnelles de l'enseignement destiné aux enfants et aux adolescents sont en train de prendre de l'ampleur dans les pays où l'accès à l'enseignement scolaire est inégal. Ces formes nouvelles ont été préconisées par de nombreux spécialistes de l'éducation en tant que moyen d'améliorer provisoirement l'accès et les résultats scolaires. Les organisations non gouvernementales sont des partenaires essentiels lorsqu'il s'agit de mettre en place à l'intention des enfants non scolarisés des programmes non traditionnels, opérant dans un cadre non institutionnel, sur la base d'un enseignement axé sur l'élève et d'un horaire souple.

18. L'éducation et la formation permanentes des femmes sont assurées par des organismes divers: organisations non gouvernementales, partis politiques, institutions éducatives, fondations, etc. Les activités éducatives destinées

/...

aux adultes de sexe féminin sont une composante essentielle de l'action visant à accroître la prise de conscience des femmes et la confiance qu'elles peuvent avoir en elles-mêmes. L'initiation juridique, par exemple, est devenue un important outil de sensibilisation des femmes à leurs droits en tant qu'êtres humains.

#### F. Les femmes, la science et la technique

19. Le développement rapide de la science et de la technique et ses répercussions sur les marchés et les économies, partout dans le monde, pose de nouveaux défis aux systèmes éducatifs, et aux décideurs. Nombreux sont les programmes de formation mis en place à l'intention des femmes dans les pays en développement qui se limitent aux activités domestiques traditionnelles et ne sont accessibles que dans la capitale et dans quelques provinces. La proportion de femmes demeure faible dans l'enseignement scientifique et technique de haut niveau et dans la recherche, et peu nombreuses sont les chercheurs femmes qui interviennent activement dans la définition des programmes de recherche actuels et des grandes lignes de ceux du siècle prochain.

#### G. Les femmes dans l'enseignement

20. Le rapport hommes/femmes dans l'enseignement varie en fonction du niveau de celui-ci. Le pourcentage d'enseignantes est élevé dans le primaire, mais il diminue dans le secondaire et est encore plus faible dans les universités et établissements équivalents. Le nombre d'universitaires enseignantes dans le supérieur augmente certes au plan mondial, mais les professeurs d'université titulaires sont dans la très grande majorité des cas des universitaires de haut rang et de sexe masculin. Les femmes sont généralement sous-représentées dans les catégories où le statut et la rémunération sont les plus élevés, mais elles sont plus présentes dans les postes d'appui, où les possibilités de promotion sont moins nombreuses. L'absence d'enseignantes dans les campagnes les plus reculées n'est pas sans incidences sur la scolarisation des filles. En outre, la formation des enseignantes est souvent insuffisante, et les traitements peu compétitifs.

#### H. Qualité de l'enseignement

21. La qualité de l'enseignement ne pose pas seulement le problème de l'accès à l'éducation, des résultats scolaires et des besoins de l'éducation de base, elle renvoie aussi à des questions comme l'amélioration des taux d'achèvement des études ou à des problèmes cruciaux tels que la sensibilisation et l'habilitation. Bien des études ont été faites au cours de la dernière décennie à propos des clichés et des préjugés sexistes dans l'enseignement et la formation. La création de programmes d'études féminines dans tous les cycles de l'enseignement supérieur est le symbole le plus visible de cette prise de conscience de la nécessité de se pencher sur la question des différences entre les sexes dans la société et des préjugés

/...

sexistes dans l'enseignement, la formation et la recherche. L'on s'accorde de plus en plus à penser qu'il faut utiliser les connaissances acquises à propos de ces préjugés sexistes pour définir et mettre en oeuvre des stratégies susceptibles d'influer effectivement sur la discrimination sexuelle dans les institutions éducatives. L'amélioration de l'enseignement destiné aux femmes passe par des changements à apporter aux programmes scolaires, par l'amélioration de la formation des enseignants, et par des mesures d'incitation et de soutien (bourses, frais de scolarité réduits, pensionnats, repas scolaires, services de garde d'enfants, etc.).

22. De nombreux gouvernements ont entrepris, dans un premier stade, de supprimer les préjugés sexistes des manuels et des programmes scolaires, mais, bien souvent, les choses en sont restées là. L'expérience montre que l'égalité des chances entre garçons et filles en matière d'éducation suppose que l'égalité soit devenue une composante constante et normale de la fonction d'enseignement. Le souci d'égalité entre les sexes dans l'enseignement peut être favorisé par des cours de sensibilisation à la discrimination sexuelle à l'intention des enseignants, par la mise au point de matériels pédagogiques et de projets expérimentaux axés sur tels ou tels acteurs, notamment les filles et leurs parents, les enseignants et les administrateurs, et par l'ouverture de centres de formation à cet effet.

#### Notes

1. Rapport de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme: égalité, développement et paix, Nairobi, 15-26 juillet 1985. (publication des Nations Unies, No de vente: F.85.IV.10, par. 163-173).
2. Résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale.
3. Résolution 34/180 de l'Assemblée générale (article 10).
4. Résolution 1386 (XIV) de l'Assemblée générale (article 28).
5. UNESCO, Rapport mondial sur l'éducation (Paris, 1993).

/...

Annexe

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS  
SUR LES DIFFÉRENCES ENTRE LES SEXES DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. PRÉAMBULE .....	1 - 13	12
II. RECOMMANDATIONS .....	14 - 15	15
A. Les politiques éducatives .....	14 - 26	15
B. L'accès à l'éducation .....	27 - 39	21
C. L'environnement pédagogique .....	40 - 48	25
D. Femmes et filles en situation particulièrement difficile .....	49 - 51	32

## I. PRÉAMBULE

1. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes nous offre l'occasion, à l'orée du vingt-et-unième siècle, d'évaluer et de synthétiser les multiples réalisations des femmes du monde entier et de préciser les interventions qui s'imposent pour faire face aux besoins qui demeurent les leurs. Dans le domaine de l'éducation, des avancées sensibles ont été enregistrées en ce qui concerne l'amélioration de l'accès des filles et des femmes et de la qualité de l'enseignement et de la formation qui leur sont dispensés. Mais, il reste encore beaucoup à faire pour résoudre, par exemple, le problème des quelque 905 millions d'êtres humains, dont 65% de femmes, qui ne savent ni lire ni écrire.

2. Le monde d'aujourd'hui n'est plus ce qu'il était en 1975 ou en 1985. Les défis qu'il pose sont plus grands. Il faut aujourd'hui y faire face à la mondialisation de la production et du commerce, à un attachement plus intense aux credos, dans toutes les religions, à un rétrécissement des budgets des Etats et à des rivalités ethniques vivaces. Mais, d'un autre côté, des configurations démocratiques plus larges sont envisagées et mises en pratique, des systèmes politiques pluralistes voient le jour et des individus et des groupes sont en train d'affirmer, par des mouvements de masse, la légitimité de leur fonction d'acteurs sociaux.

3. Le monde contemporain est traversé par divers courants qui posent aux femmes des problèmes particuliers. Le rôle croissant du savoir dans la société et le développement des technologies de l'information et de la communication imposent aux femmes d'acquérir une éducation et une formation propres à leur permettre d'agir dans ce type de société. L'enseignement et la formation doivent en outre permettre aux femmes d'être efficaces dans un environnement économique, social et culturel en mutation. L'évolution de l'environnement économique se traduit, notamment, par un changement de nature du secteur structuré, face à la restructuration de l'économie mondiale, ce qui exige des femmes qu'elles s'adaptent aux opportunités et situations nouvelles, et par le regain d'importance des petites et moyennes entreprises, qui ouvre aux femmes de nouveaux horizons, mais leur impose aussi de nouvelles limites. Il en va de même pour la souplesse accrue des économies, qui peut offrir, aux femmes comme aux hommes, la possibilité de trouver un meilleur équilibre entre les contraintes de la famille, de la société et de l'économie. S'agissant de l'environnement, sa dégradation a eu des effets préjudiciables aux femmes et aux filles. Dans les zones rurales et les campagnes les plus reculées, nombreuses sont les femmes qui comptent sur les bienfaits de la nature pour leur subsistance de tous les jours. Ces femmes éprouvent aujourd'hui de plus en plus de difficultés à survivre au moyen des ressources qui leur sont ainsi accessibles, et le surcroît de temps et d'énergie exigé d'elles limite encore plus les possibilités qu'elles ont de s'instruire.

4. L'idée que, sur le plan des concepts, de la théorie et de la pratique, les rapports entre les sexes contribuent de manière décisive à la définition

/...

de l'ordre social s'est approfondie et a gagné en complexité. La nécessité de tenir compte des différences entre les sexes sur laquelle on insiste dans le présent rapport permet à tous, hommes et femmes, de prendre conscience de l'existence et de la valeur réelle des expériences et des talents des femmes, ainsi que de leurs apports à la culture, à l'économie et à la vie sociale tout au long de l'histoire; de partager les tâches ménagères et les charges de famille; d'établir avec l'autre sexe des rapports fondés sur l'égalité et la solidarité; et d'apprécier la tolérance, la diversité et le règlement pacifique des conflits. Cette approche impose aux individus et aux groupes de prendre conscience des dissymétries socio-économiques créées par la discrimination sexuelle et de concevoir les structures et mécanismes propres à permettre de sortir des clichés sur la masculinité et la féminité et des privilèges qui s'y rattachent. Une approche marquée par le souci de l'égalité des sexes aurait aussi des vertus transformatrices intrinsèques, de par sa capacité à créer et entretenir un ordre social véritablement conforme aux exigences d'une société pleinement démocratique et juste.

5. Les Stratégies prospectives d'action contiennent des recommandations résolument axées sur la promotion des filles et des femmes, qui ont été nombreuses à bénéficier de l'application de plusieurs de ces recommandations. Certains des changements qui s'imposent peuvent être le fruit de modifications touchant les politiques et les comportements, mais, dans plusieurs pays, les recommandations de Nairobi n'ont pas été mises en oeuvre comme il se doit parce qu'elles n'avaient pas été suffisamment bien traduites en mesures concrètes et que les ressources à cet effet faisaient défaut. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes et le Forum des ONG, qui doivent se tenir à Beijing, auront à notre avis pour fonction cruciale de permettre l'élaboration de recommandations concrètes touchant les mesures à prendre par les gouvernements, la société civile et les organismes internationaux. L'un des éléments capitaux de la Plate-forme d'action sera celui des mécanismes de suivi à mettre en place aux échelons national, régional et international pour veiller à l'application et à l'évaluation des mesures qui seront prises.

6. Dans le présent rapport, il est proposé un certain nombre d'actions à entreprendre dans le domaine de l'enseignement et de la formation destinés aux filles et aux femmes, actions qui doivent être examinées lors de cette grande rencontre internationale. L'accent y est mis sur l'idée que l'accès des filles et des femmes à un enseignement de qualité est un droit élémentaire et fondamental de la personne humaine. Les effets bénéfiques de l'élévation du niveau d'instruction des femmes sont multiples: augmentation de la productivité économique, baisse du taux de natalité, diminution de la mortalité maternelle et infantile, amélioration des soins de santé et de la nutrition dans la famille et mariages plus tardifs. L'éducation se répercute aussi sur d'autres secteurs sociaux, si bien que l'investissement dans l'éducation constitue un investissement parallèle dans la santé, l'environnement, la main-d'oeuvre et la participation politique accrue des femmes.

/...

7. Les recommandations qui figurent dans le présent rapport préconisent des interventions spéciales et durables des pouvoirs publics, mais il est aussi demandé aux organismes internationaux, aux organisations non gouvernementales, aux parents, au secteur privé, aux groupes communautaires et aux syndicats de contribuer à l'élévation du niveau d'instruction et de formation des filles et des femmes et d'assumer des responsabilités dans ce domaine. Ces recommandations portent sur quatre grands domaines: les politiques éducatives, l'accès à l'éducation, l'environnement pédagogique et l'enseignement et la formation destinés aux filles et aux femmes en situation particulièrement difficile.

8. Les recommandations relatives aux politiques éducatives définissent les besoins touchant la législation, les interventions administratives, les apports pédagogiques, les médias, la participation et les partenariats et les ressources. Les politiques recommandées fournissent le cadre d'intervention et la justification des mesures nécessaires pour améliorer l'enseignement destiné aux filles, mais aussi aux garçons, et aux femmes comme aux hommes. S'agissant de l'amélioration de l'accès des filles et des femmes à l'éducation, les recommandations mettent l'accent sur la nécessité d'intervenir pour améliorer les apports matériels au système éducatif et régler les problèmes liés à l'influence du contexte social sur l'instruction des filles et des femmes: améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement et de la formation, relier ces derniers au marché de l'emploi et mettre en place des systèmes adéquats de suivi et d'évaluation.

9. Les recommandations relatives à l'environnement pédagogique sont essentiellement axées sur l'environnement physique, l'enseignant, les programmes, les matériels pédagogiques, les autres systèmes d'enseignement et de formation possibles et l'enseignement destiné aux adultes et l'éducation permanente. La qualité de l'enseignement dispensé aux filles et aux femmes est un réel sujet de préoccupation, en raison des clichés et préjugés sexistes qui caractérisent certains aspects des programmes scolaires, des livres de classe, des outils pédagogiques et du système même de prestation des services éducatifs.

10. En ce qui concerne la qualité de l'éducation, les recommandations insistent sur l'importance de l'élévation du niveau d'instruction des filles et des femmes dans les domaines de la science et de la technique et dans l'enseignement technique et professionnel, afin de réduire le déséquilibre entre les hommes et les femmes dans ces domaines. Une meilleure représentation des femmes dans les disciplines scientifiques et techniques aidera à redéfinir ces disciplines et à appliquer les connaissances acquises pour concevoir des technologies adaptées à leurs besoins. La représentation des filles et des femmes dans l'enseignement technique et la formation professionnelle est aussi un moyen de leur ouvrir davantage les portes du savoir technologique et de diversifier les possibilités qui leur sont offertes dans la production.

/...

11. Les recommandations concernant l'enseignement destiné aux femmes vivant dans des conditions particulièrement difficiles partent de l'hypothèse que les différences entre les sexes dans l'enseignement sont elle-même différenciées en fonction de la position dans la hiérarchie sociale, de la résidence en zone urbaine ou rurale, de l'appartenance ethnique, des distinctions raciales et des déplacements. Les facteurs qui déterminent la situation des femmes ne sont pas uniformes, et des distinctions sociales arbitraires peuvent se combiner pour les marginaliser encore plus. Il importe dès lors de reconnaître que certains groupes de femmes et d'enfants peuvent être extrêmement vulnérables - on citera pour exemple ceux qui vivent dans des camps de réfugiés ou qui sont exploités par "l'industrie du sexe" - et de prévoir, en matière d'enseignement et de formation, des interventions spéciales axées sur les besoins de ces groupes et leur permettant de contribuer eux-mêmes à la solution de leurs problèmes.

12. Nombreuses sont les recommandations touchant l'amélioration qualitative de l'enseignement et de la formation qui n'exigent aucun surcroît notable de ressources, mais il faut bien voir que les ressources réellement investies dans ce domaine sont en diminution, pour cause d'ajustement structurel dans de nombreux pays, et qu'il faut donc trouver de nouvelles sources de financement. Les recommandations formulées ici font appel à des sources diverses, et il est demandé aux pays industrialisés de consacrer au moins 0,7% de leur PNB à l'aide au développement des pays les moins avancés. La communauté internationale, pour sa part, se doit de veiller à ce qu'une part importante des "dividendes de la paix" aille à l'éducation, qui fait partie intégrante du développement humain.

13. Enfin, il importe de souligner qu'il appartient aux gouvernements des pays de veiller à la réalisation de ce droit fondamental de la personne humaine qu'est le droit à l'éducation et à la formation. Il conviendrait d'encourager les filles et les femmes à tirer parti des moyens d'éducation disponibles et de les habiliter à prendre en charge leur bien-être, en général, et leur instruction et leur formation, en particulier.

## II. RECOMMANDATIONS

### A. Les politiques éducatives

14. L'accès et la participation à l'éducation sont un droit fondamental de la personne humaine qui est reconnu à tous. Le développement de l'individu et de la communauté et la croissance des nations passent impérativement par l'éducation pour tous et par des politiques éducatives prospectives.

15. Pour dispenser à tous, équitablement, un enseignement de qualité, il faut d'abord formuler et mettre en oeuvre des politiques globales marquées par le souci de l'égalité des sexes et couvrant les différents aspects et niveaux de l'enseignement et de la formation. Ces politiques sensibles aux différences entre les sexes doivent donc éliminer tous les clichés et préceptes qui

/...

empêchent les hommes et les femmes de donner la pleine mesure de leurs capacités et de leurs talents et de réaliser toutes leurs aspirations, comme elles doivent permettre à tout un chacun d'être un partenaire à part entière, dans la sphère privée et dans la vie publique. Ces politiques peuvent être le fruit d'un dialogue et de consultations sur les grandes orientations à adopter, associant tous les intervenants dans le domaine de l'éducation, qu'ils relèvent du secteur public ou du secteur privé.

16. Les répercussions de ces politiques se feront sentir sur tous les versants du secteur de l'éducation: législation, administration, apports éducatifs, processus, résultats et ressources. Il importe de souligner que la mise en oeuvre des politiques recommandées ici n'a pas toujours pour condition préalable l'existence de ressources supplémentaires. Bon nombre d'entre elles n'appellent qu'une réaffectation de ressources, et seules quelques unes ne pourraient pas être appliquées sans ressources nouvelles.

#### 1. Législation

17. Il conviendrait d'adopter de nouvelles lois visant à:

a) Assurer aux filles et aux femmes l'égalité des chances à tous les niveaux de l'enseignement et de la formation, en inscrivant les principes de l'action corrective dans la législation nationale sur l'éducation, afin de remédier aux inégalités chaque fois que cela s'avère nécessaire;

b) Veiller à l'application du principe de l'école primaire obligatoire et de l'éducation de base pour tous, en adoptant le plus grand nombre possible de mesures parmi celles qui suivent:

i) éliminer tous les coûts directs de l'éducation de base pour les filles issues de familles à faible revenu;

ii) accorder des bourses aux filles issues de familles à faible revenu pendant le premier cycle de l'enseignement secondaire;

iii) offrir des pensionnats distincts pour les filles dans le secondaire;

c) Appliquer une politique linguistique qui reconnaît la valeur de la langue maternelle dans les premiers stades de l'enseignement primaire;

d) Éliminer toutes les dispositions législatives discriminatoires qui pourraient empêcher les filles et les femmes d'entamer ou de poursuivre des études, notamment les politiques dissuasives en matière de grossesse et de congé maternel, et promulguer des lois qui favorisent la représentation équitable des filles et des femmes à tous les niveaux de la scolarité et de la formation;

/...

e) Assurer l'équilibre entre les sexes dans les professions d'enseignant et d'administrateur d'institution éducative, à tous les niveaux (primaire, secondaire, professionnel, technique et supérieur), et instituer, si nécessaire, un système de quotas;

f) Veiller à ce que l'enseignement et la formation dispensés par le secteur privé soient conformes aux principes de l'équité entre les sexes et contribuent donc à réduire l'écart entre hommes et femmes en matière tant d'éducation que d'emploi;

g) Renforcer les liens entre l'enseignement et la formation, d'un côté, et le marché du travail, de l'autre, en assurant l'égalité des chances dans l'emploi, par des actions positives si besoin est;

h) Porter à 18 ans l'âge minimum légal du mariage, pour réduire les taux d'abandon scolaire liés au mariage précoce, et fixer à 16 ans l'âge légal du consentement, pour empêcher l'école et la société de rejeter la responsabilité sur les seules filles en cas de grossesse;

i) Interdire le travail des enfants, surtout lorsque ceux-ci ont moins de 14 ans, afin d'inciter les enfants à poursuivre les études fondamentales, et, dans les situations de travail forcé, compléter la législation du travail par des dispositions exigeant des employeurs qu'ils facilitent, pour les enfants qui se trouvent dans de telles situations, la poursuite des études fondamentales et l'éducation et la formation permanentes, dans les cas des filles en particulier;

j) Établir des lois contre la violence et le harcèlement sexuel dans le système éducatif;

k) Établir des lois visant à faciliter la création et le maintien de services d'appui - garde d'enfants, orientation professionnelle, aide au placement, etc. - propres à améliorer l'accès des filles et des femmes à l'enseignement et à la formation, tant dans les établissements scolaires que sur les lieux de travail;

k) Multiplier les mesures d'incitation, par exemple les dégrèvements fiscaux accordés aux entreprises qui organisent des programmes d'enseignement et de formation destinés à leurs employées.

## 2. Administration

18. Des réformes administratives s'imposent pour:

a) Accroître le nombre de femmes parmi les directeurs d'établissements scolaires et les administrateurs et planificateurs à tous les échelons du système éducatif (pays, région, district et collectivité locale);

/...

b) Dispenser à tous les administrateurs du système éducatif, hommes et femmes, des cours de sensibilisation au problème des différences entre les sexes;

c) Faire en sorte que les planificateurs de sexe féminin participent pleinement, à tous les niveaux, aux activités de planification et de gestion du système d'enseignement et de formation professionnelle;

d) Favoriser les travaux de recherche et les études consacrés à l'analyse de toutes les causes des écarts entre les sexes et à l'examen des valeurs, traditions et pratiques sociales qui accélèrent ou, au contraire, freinent la réalisation des principes d'égalité et d'équité entre les sexes;

e) Veiller à ce que, à l'échelon du pays, de la région, du district et de la collectivité locale, les statistiques de l'éducation soient ventilées par sexe et par résidence urbaine ou rurale, et mettre au point des indicateurs permettant de suivre la réduction des écarts entre hommes et femmes en matière de possibilités d'instruction et d'emploi;

f) Assurer l'intégration complète des élèves handicapés, en les faisant participer aux programmes normaux d'enseignement et de formation et en leur garantissant les mêmes possibilités d'accès et de participation.

### 3. Apports et processus éducatifs

#### Écoles et centres de formation

19. Les actions ci-après s'imposent dans ce domaine:

a) Permettre l'accueil d'un plus grand nombre d'élèves, en construisant davantage d'écoles, et doter la formation professionnelle de programmes novateurs plus adaptés aux nécessités du marché de l'emploi;

b) Construire, en cas de besoin, des écoles non mixtes et veiller à ce qu'elles soient aussi bien équipées que les autres établissements, en ce qui concerne plus particulièrement les disciplines mathématiques, techniques et scientifiques;

c) Construire des écoles de taille plus modeste (une ou deux salles accueillant plusieurs classes différentes) dans les zones reculées afin de faciliter l'accès à l'éducation dans les communautés les plus difficiles à atteindre.

#### Programmes scolaires

20. Une réforme des programmes scolaires s'impose afin d'y inclure les éléments suivants:

/...

- a) Contenu marqué par le souci de l'égalité des sexes;
- b) Pertinence par rapport aux réalités de la vie quotidienne;
- c) Liens avec les autres secteurs, le marché de l'emploi notamment;
- d) Acquisition de l'autonomie fonctionnelle: nutrition, santé et environnement;
- e) Meilleur enseignement des sciences et des mathématiques;
- f) Enseignement de la citoyenneté, de la démocratie et des droits de l'homme;
- g) Enseignement touchant la vie familiale: planification de la famille et éducation parentale;
- h) Initiation à la gestion des crises et à la solution des problèmes;
- i) Apologie de la tolérance et de la diversité;
- j) Orientation professionnelle et conseils en la matière.

Matériels d'enseignement et de formation

21. Les mesures ci-après sont recommandées:

- a) Veiller à ce que les nouveaux livres scolaires et matériels pédagogiques soient conçus dans une perspective d'égalité des sexes;
- b) Éliminer tous les clichés négatifs et formulations sexistes de tous les livres scolaires et matériels et outils pédagogiques;
- c) Faire en sorte que le contenu des livres scolaires destinés aux filles et aux femmes soient en phase avec les situations concrètes en matière d'emploi.

Enseignants

22. Les mesures ci-après sont recommandées:

- a) Augmenter le nombre des établissements de formation des maîtres à l'échelon du pays et du district;
- b) Développer la formation en cours d'emploi des enseignants à tous les niveaux;

/...

c) Dispenser aux enseignants des cours de sensibilisation au problème des différences entre les sexes afin de susciter des comportements exempts de préjugés et d'améliorer les méthodes pédagogiques;

d) Affecter un nombre suffisant d'enseignantes dans les écoles de filles.

#### Enseignements extra-scolaire et non institutionnel

23. Il est nécessaire de veiller à ce que les enfants, les adolescents et les adultes non scolarisés aient d'autres possibilités de s'instruire. Lorsque des systèmes d'enseignement extra-scolaire et non institutionnel sont mis en place, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas coupés du système scolaire normal et du marché de l'emploi.

#### 4. Médias

24. Les recommandations ci-après sont formulées en ce qui concerne les médias et leur rôle:

a) Formuler des politiques propres à sensibiliser les médias au problème des différences entre les sexes, en veillant à ce que cette optique soit prise en compte et que l'image donnée des hommes et des femmes soit équitable et exempte de préjugés;

b) Mettre en place des mécanismes propres à encourager l'entrée des femmes dans les professions des médias, afin qu'elles pèsent davantage sur l'organisation et la confection des programmes et que ces derniers soient équitables dans leur façon de montrer les hommes et les femmes;

c) Établir des liens plus étroits entre les médias et les systèmes d'enseignement extra-scolaire et non institutionnel, afin qu'hommes et femmes puissent avoir les mêmes possibilités et les mêmes aspirations;

d) Dispenser des cours de sensibilisation au problème des différences entre les sexes aux hommes et aux femmes qui travaillent déjà dans les médias et les métiers de la communication sociale.

#### 5. Participation et partenariats

25. Pour améliorer la participation et multiplier les partenariats, il faut:

a) Créer un environnement qui permette aux organismes publics, aux employeurs et aux communautés de participer pleinement aux processus de l'enseignement et de la formation;

b) Favoriser la création de partenariats et la coordination entre tous les intervenants dans le domaine de l'éducation: ministères de

/...

l'éducation, des finances, du plan et du travail, associations d'enseignants, syndicats, entreprises, organisations non gouvernementales, groupements féminins, dirigeants communautaires et médias.

6. Ressources

26. Les recommandations dans ce domaine sont les suivantes:

- a) Transférer au secteur de l'enseignement et de la formation des ressources provenant d'autres secteurs, celui des armées en particulier;
- b) Réaffecter les ressources au sein du secteur de l'éducation, pour faire en sorte que l'enseignement fondamental reçoive au moins 50% du budget total de l'éducation, et pour s'assurer que des moyens suffisants sont alloués aux mesures visant à accroître la scolarisation et la poursuite des études chez les filles et la participation des femmes aux programmes d'enseignement;
- c) Prévoir dans le budget de l'éducation des allocations, des primes et des crédits spécifiques, pour veiller à ce que les réaffectations de ressources dans ce secteur servent à la mise en oeuvre de mesures concrètes en vue d'accroître la scolarisation et la poursuite des études chez les filles et la participation des femmes aux programmes d'enseignement et de formation;
- d) Encourager les communautés à participer à la fourniture et à la gestion des ressources destinées à l'enseignement et à la formation;
- e) Inciter les milieux d'affaires à fournir des ressources et d'autres formes d'appui aux programmes d'enseignement, en général, et à l'enseignement et la formation destinés aux filles et aux femmes, en particulier, en s'attachant plus particulièrement aux formations en entreprise et en cours d'emploi qui favorisent la mobilité professionnelle;
- f) Demander aux organismes donateurs d'accroître sensiblement les fonds consacrés à réduire les écarts entre hommes et femmes dans l'enseignement et la formation;
- g) Encourager le recours aux "swap" et conversions de dettes pour la mise en valeur des ressources humaines, en particulier pour l'enseignement destiné aux filles et aux femmes.

B. L'accès à l'éducation

27. L'accès à un enseignement de qualité fait partie des droits de l'homme. Assurer cet accès suppose que les filles et les femmes aient autant de possibilités que les garçons et les hommes d'entrer dans le système d'enseignement et de formation, en termes tant quantitatifs que qualitatifs. Par égalité d'accès, on entend non seulement l'égalité des taux de scolarisation, mais aussi celle des taux de poursuite et d'achèvement des

/...

études. Il faut pour cela que le coût de l'éducation ne soit pas une barrière à l'égard des filles et des femmes et que le droit à bénéficier de l'enseignement soit pleinement reconnu. Il en résulte qu'il faut non seulement que les établissements scolaires soient en nombre suffisant, mais aussi que les programmes et leur contenu soient marqués par le souci de l'égalité des sexes et par une vision prospective.

28. L'accès à l'éducation est aussi déterminé par l'environnement pédagogique inhérent au système éducatif (les écoles, les enseignants et les programmes) et par le contexte social (la famille et la communauté) au sein duquel sont prises les décisions relatives à l'éducation. L'accès au système éducatif peut être amélioré par des campagnes de mobilisation des communautés et des parents.

1. Le système éducatif

29. Il conviendrait de faire en sorte que le système éducatif favorise l'accès des filles et des femmes à l'enseignement et à la formation et, à cette fin, de:

a) Mettre en place un enseignement fondamental universel, obligatoire et gratuit; les coûts directs (frais de scolarité, frais d'examen, livres scolaires, matériel, uniformes, cahiers, etc.) devraient être éliminés ou réduits autant que faire se peut; des bourses devraient être prévues pour les filles issues de milieux défavorisés;

b) Ouvrir un nombre suffisant d'écoles convenablement équipées, en s'efforçant de couvrir toutes les communautés; créer s'il le faut des établissements de taille plus modeste, sinon prévoir des moyens de transport ou encore créer des pensionnats dans les centres de formation;

c) Veiller à ce que les établissements scolaires disposent d'installations spéciales pour les filles, par exemple des toilettes séparées.

d) Prévoir, si nécessaire, des salles de classes distinctes pour les garçons et pour les filles;

e) Créer un environnement sain pour les garçons comme pour les filles (bon éclairage, eau potable, etc);

f) S'intéresser plus particulièrement à la situation des femmes et des enfants à risque - classes socio-économiques défavorisées, minorités ethniques, castes et premières générations d'enfants d'immigrés - afin de s'assurer qu'ils sont bien couverts par le système éducatif;

g) Favoriser la participation des filles et des femmes handicapées physiques ou mentales à tous les aspects du système éducatif; accorder

/...

l'attention voulue aux besoins des élèves handicapés lors de la construction des bâtiments scolaires;

h) Mettre en place, sans que cela nuise à la qualité de l'enseignement, des horaires souples adaptés aux multiples contraintes de temps subies par les filles et les femmes;

i) Pratiquer les cours de rattrapage plutôt que les redoublements de classe pour encourager les filles à achever le cycle d'études;

j) Disposer d'un nombre suffisant de maîtres motivés, qualifiés et conscients du problème des différences entre les sexes; les écoles non mixtes et le recours à des enseignantes pour les filles peuvent s'avérer nécessaires dans certains contextes culturels;

k) S'efforcer d'affecter suffisamment d'enseignantes dans les campagnes et les zones les plus reculées, en offrant par exemple des incitations financières (logement, soutien professionnel, etc.).

30. Outre les facteurs qui exercent une influence sur l'accès des filles et des femmes à tous les niveaux de l'enseignement, chacun de ces niveaux pose des problèmes spécifiques.

31. L'enseignement secondaire doit être suffisamment varié sur le plan des types d'établissements et des programmes pour permettre aux filles de choisir librement les cours qui les intéressent sans être obligées de suivre des cours conçus pour les garçons. Tous les types de cours doivent être ouverts à tous, filles et garçons. L'orientation et les conseils prodigués aux filles doivent mettre l'accent sur les possibilités et non sur les limites. Des bourses doivent être accordées aux filles issues de milieux défavorisés, dans les villes comme dans les campagnes. Des moyens de transport doivent être prévus.

32. L'égalité d'accès des filles et des femmes doit couvrir tout l'éventail des programmes offerts, y compris les domaines non traditionnels de l'enseignement professionnel et de la formation technique. Pour accroître la participation des filles et des femmes aux activités de formation, celle-ci devrait tenir compte de leurs responsabilités particulières.

33. L'enseignement supérieur doit être ouvert à tous. Il conviendrait d'éviter, si possible, les systèmes de numerus clausus, ainsi que les clichés sexistes. Il conviendrait en outre de développer les liens avec le marché du travail, en mettant au point des systèmes d'information sur l'emploi.

34. L'éducation des adultes devrait bénéficier de l'attention qui lui est due, car, outre qu'elle contribue à la généralisation de l'enseignement primaire, elle est nécessaire pour permettre à ceux qui apprennent, les femmes en particulier, de connaître et d'exercer effectivement leurs droits. Ce type d'éducation suppose une analyse des besoins, qui permet de déterminer les

/...

priorités et les objectifs, et le recours à des méthodes appropriées de formation des enseignants pour adultes. L'alphabétisation des adultes doit être fonctionnelle et comporter une initiation juridique, pour les femmes comme pour les hommes. Le système des campagnes d'alphabétisation a été efficace pour ce qui est de réduire l'analphabétisme chez les adultes. Des programmes de recyclage devraient être mis en place, de même que des programmes d'enseignement conçus en fonction des adultes. Il conviendrait enfin de favoriser la réinsertion dans le système scolaire institutionnel.

35. Le télé-enseignement devrait être ouvert aux filles et aux femmes qui ne peuvent pas fréquenter un établissement scolaire, afin qu'elles puissent quand même faire partie du système éducatif.

36. Les formes non institutionnelles de l'éducation doivent être considérées comme un moyen d'étendre l'enseignement aux filles et aux femmes non scolarisées, mais tout devrait être fait pour permettre la réintégration de celles-ci dans le système scolaire institutionnel. L'enseignement non institutionnel doit aussi comporter divers types de lieux d'apprentissage - centres d'enseignement scientifique, foires et clubs de la science, etc. - et assurer la diffusion de l'information sur les techniques.

## 2. Le contexte social

37. Il arrive que les filles et les femmes bénéficient de l'égalité d'accès au système scolaire et de formation mais que leur participation soit freinée par des contraintes économiques, sociales et culturelles. La solution peut être alors de réduire les coûts indirects de l'éducation par un allègement des tâches ménagères. Considérant la valeur de l'instruction des filles, tous les agents sociaux, notamment les filles et les femmes elles-mêmes, les familles et les communautés, devraient:

a) Promouvoir concrètement la scolarisation des filles et leur maintien à l'école, éventuellement en association avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les militants de cette cause; les stratégies à utiliser sont multiples: campagnes sur plusieurs supports à la fois, action en direction des autorités religieuses, des chefs traditionnels et de la communauté, etc;

b) Accroître la valeur de l'instruction des filles pour les parents en modifiant les contraintes sociales qui les empêchent de contribuer à l'amélioration de la situation des parents et de la famille;

c) Entreprendre des réformes axées sur le marché pour faire en sorte que les femmes réalisent les avantages économiques liés à l'éducation et la formation;

/...

- d) Lancer des campagnes d'alphabétisation des adultes, qui, outre leur action sur les parents, contribuent à élever le niveau d'instruction des filles;
- e) Prévoir des installations de garde des enfants;
- f) Améliorer l'approvisionnement en eau, en combustible et en vivres.

### 3. Qualité et pertinence de l'enseignement

38. Il conviendrait d'améliorer les programmes d'enseignement et leur contenu, ainsi que les matériels, techniques et méthodes pédagogiques, afin d'accroître l'accès des filles et des femmes à un enseignement et une formation qui soient sensibles au problème des différences entre les sexes et pertinents et qui incitent les filles à achever leurs études. Les éléments ci-après devraient retenir plus particulièrement l'attention:

- a) Au niveau des programmes: orientation et conseils; enseignement des sciences, de la technique et des mathématiques; utilisation de la langue maternelle; méthodes d'enseignement et de formation marquées par le souci de l'égalité des sexes; et corrélation étroite entre les programmes et les besoins et l'évolution du marché du travail;

- b) Au niveau de la condition des enseignants: traitements, conditions d'emploi, formation et responsabilités décisionnelles;

- c) Au niveau de la communauté: prise des décisions à l'échelon de l'établissement scolaire; participation du secteur privé; et coopération et coordination avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les syndicats.

### 4. Suivi et évaluation

39. Les gouvernements devraient être tenus d'assurer le suivi de l'application des mesures proposées. Il faut en outre:

- a) Mettre en place des unités autonomes de suivi qui pourraient être financées à raison d'un tiers par le gouvernement, un tiers par les Nations Unies et un tiers par d'autres sources;

- b) Rassembler des données qui soient désagrégées (par sexe, par niveau et type d'enseignement, par résidence urbaine ou rurale, etc.) et utilisables à des fins d'analyse, tant quantitative que qualitative, pour évaluer les progrès accomplis.

/...

### C. L'environnement pédagogique

40. L'environnement pédagogique constitue le champ dans lequel se déploient les interactions inhérentes au processus d'enseignement et d'apprentissage. Pour que cet environnement facilite l'éducation et la formation des filles et des femmes, il faut intervenir sur des éléments tels que l'environnement physique, l'enseignant, le programme, les matériels pédagogiques, les autres modes de prestation des services éducatifs, l'enseignement destiné aux adultes et l'éducation permanente et l'enseignement supérieur.

#### 1. Environnement physique

41. L'état matériel des écoles, centres de formation et salles de classe n'est pas sans influence sur l'accès à l'enseignement et sur la qualité de ce dernier, et il peut en particulier déterminer le degré de participation des filles et des femmes. Il faut dès lors prévoir dans les établissements scolaires des installations qui correspondent aux besoins de tous les élèves ou stagiaires, y compris les handicapés.

#### 2. Enseignants

42. Le foyer et la communauté sont en général le lieu où l'enfant commence l'apprentissage. C'est dans cet environnement, avant l'entrée à l'école primaire, que garçons et filles intériorisent la différenciation sociale entre les sexes et acquièrent un premier corpus de connaissances. Les établissements scolaires, institutionnels ou non, devraient se donner pour mission d'assurer l'égalité future des chances pour les deux sexes. L'enseignant devrait être un facteur de changement dans cet environnement pédagogique. La présence d'enseignantes dans une école a des répercussions positives sur l'instruction des filles. Celles-ci prennent modèle sur l'enseignante, qui, dans bien des sociétés, veille aussi au bien-être physique et psychologique des filles auxquelles elle enseigne.

43. Il faut dès lors:

a) Faciliter en cas de besoin le recrutement d'enseignantes. Les pouvoirs publics devraient adapter les critères de recrutement de manière à favoriser l'embauche des enseignantes, étant entendu que ces dernières doivent disposer de possibilités de promotion sur le plan des qualifications et de la carrière;

b) Favoriser le recrutement d'enseignantes dans les disciplines traditionnellement réservées aux hommes, en particulier dans les sciences naturelles et les mathématiques et dans l'enseignement technique et professionnel;

c) Accorder une attention particulière à la sensibilisation au problème des différences entre les sexes dans les programmes de formation des

/...

maîtres et étendre ces programmes à tous les enseignants, hommes et femmes, afin de promouvoir l'égalité en luttant contre le sexisme au niveau du contenu et des méthodes de l'enseignement;

d) Introduire dans les programmes de formation des maîtres des éléments d'orientation et de conseils couvrant l'enseignement des droits de l'homme, la constitution de l'identité individuelle, les talents de communication interpersonnelle et les questions relatives à la condition de la femme;

e) Apprendre aux maîtres à gérer leurs classes selon un mode qui favorise l'égalité dans l'aménagement physique des lieux, les rapports interpersonnels et les méthodes d'interaction;

f) Apprendre aux maîtres à enseigner les sciences, les techniques et les mathématiques en tenant compte des obstacles qui empêchent les filles et les femmes d'être pleinement représentées dans ces domaines.

### 3. Programmes

44. Il conviendrait d'accorder une attention particulière aux programmes d'enseignement afin de s'assurer qu'ils prennent pareillement en compte les intérêts et besoins de tous les élèves. Les programmes doivent être exempts des préjugés sexistes, qui renforcent les idées reçues. Ils doivent donner aux garçons et aux filles la possibilité d'acquérir les connaissances, les qualifications et les comportements qui leur permettent de mieux se comprendre et de s'accepter en tant que partenaires égaux. Il faut donc:

a) Comprendre le contexte où l'environnement d'où sont issus les programmes d'enseignement;

b) Se pencher plus particulièrement sur les programmes des premiers niveaux d'enseignement, pour créer la motivation et favoriser les bons résultats scolaires et la poursuite des études;

c) Élaborer des programmes pertinents, où l'accent est mis sur les besoins et les aspirations des filles et des garçons, dans le respect du principe d'égalité;

d) Réformer les programmes dans un sens qui permette aux garçons et aux filles d'acquérir les compétences de base en matière de lecture et d'écriture, de calcul, de solution des problèmes, de gestion des crises et de traitement de l'information;

e) Élaborer des programmes qui donnent aux hommes et aux femmes les moyens de comprendre et de transformer les conditions sociales et culturelles qui sont façonnées par des croyances et des pratiques reposant sur une différenciation entre les sexes;

/...

f) Prévoir des éléments d'éducation, d'orientation et de conseils touchant la vie familiale qui traitent concrètement des questions liées à la différenciation entre les sexes;

g) Mettre en place des mécanismes de contrôle continu, d'évaluation et d'examen, concernant plus particulièrement les taux de réussite des filles et des garçons, et élaborer des indicateurs à cet effet;

h) Offrir aux filles et aux garçons la possibilité d'acquérir les connaissances, qualifications et comportements qui leur permettent de comprendre leur environnement et les préparent à jouer un rôle effectif dans le monde de la production;

i) Introduire des activités de vulgarisation pour montrer aux filles et aux garçons le rôle de la science et de la technique dans leur vie de tous les jours et leur faire prendre conscience de l'importance de la science et de la technique dans un environnement en mutation;

j) Offrir aux filles et aux garçons des enseignements techniques et professionnels et des moyens de formation et préconiser la liberté de choix des filières à suivre;

k) Mettre au point des programmes d'enseignement technique et professionnel et de formation qui tiennent compte de l'évolution des exigences du marché du travail;

l) Donner à tous les élèves la possibilité d'apprendre les techniques de l'auto-apprentissage afin de s'adapter plus facilement aux évolutions de l'environnement où ils vivent;

m) Encourager les filles à participer aux cours d'éducation physique et de sports, facteurs de bonne santé et de considération de soi;

n) Veiller à ce que les programmes d'éducation physique prennent en compte les besoins des filles et des garçons.

#### 4. Matériels pédagogiques

45. Les matériels pédagogiques doivent être motivants, exempts de préjugés sexistes, conviviaux et disponibles. Pour ce faire, il faut:

a) Veiller à ce que des ressources suffisantes soient prévues dans les budgets de fonctionnement pour les matériels d'enseignement et d'apprentissage;

b) Qu'il s'agisse des garçons ou des filles, s'assurer que les matériels pédagogiques sont établis à partir de connaissances acquises auprès de la communauté, ainsi que des secteurs public et privé; produire des

/...

matériels peu coûteux, dans une langue facile à comprendre; utiliser le milieu où vit l'enfant comme ressource pédagogique; diversifier les matériels pédagogiques afin d'assurer la participation de tous, y compris les handicapés; et faire en sorte que ces matériels soient disponibles dans les bibliobus et autres bibliothèques itinérantes;

c) Produire des matériels où les filles et les femmes peuvent trouver des modèles à suivre, qui sont exempts de préjugés sexistes et qui favorisent la notion de choix pour les deux sexes;

d) Mettre au point des programmes et des matériels axés sur l'acquisition, par les filles et les garçons, des connaissances scientifiques et techniques de base.

5. Autres modes de prestation des services éducatifs

46. Pour améliorer la situation des femmes sur le plan de l'enseignement et de la formation, il conviendrait de ne pas négliger les autres modes de prestation des services éducatifs - les méthodes non institutionnelles et l'enseignement à distance par exemple. Il faut en conséquence:

a) Comprendre les obstacles à l'instruction des filles et des femmes dans une société donnée, afin d'élaborer des modes appropriés de prestation des services éducatifs;

b) Établir des partenariats avec les pouvoirs publics, les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires afin de permettre aux filles et aux femmes non scolarisées d'acquérir une instruction et une formation;

c) Veiller à ce que les élèves de ces filières "différentes" reçoivent un enseignement de qualité, en formant ceux qui les suivent et les aident et en prévoyant un stock suffisant de matériels pédagogiques;

d) Faciliter la mobilité dans la perspective de l'éducation permanente en articulant l'enseignement non institutionnel sur l'enseignement officiel;

e) Mettre en place des programmes de perfectionnement des qualifications en matière de négociation, de résolution des conflits et de sensibilisation aux problèmes politiques et sexospécifiques;

f) Créer des structures et exploiter les technologies de la communication pour assurer l'éducation et la formation par les méthodes du télé-enseignement;

g) Apprendre aux enseignants à préparer et utiliser des matériels pédagogiques adaptés au télé-enseignement;

/...

h) Utiliser le télé-enseignement pour la formation des enseignantes qui ne peuvent pas quitter leur foyer et leur communauté pour suivre un stage;

i) Prévoir les mesures d'incitation et de validation appropriées et instituer toutes autres mesures propres à assurer et maintenir le niveau de qualité des modes "alternatifs" de prestation des services éducatifs;

j) Établir des systèmes qui font participer la communauté à la planification, à la gestion, à l'exécution et au contrôle des programmes d'enseignement non institutionnel;

k) Recruter des enseignantes pour les programmes d'enseignement extra-scolaire, avec le concours des communautés.

#### 6. Enseignement destiné aux adultes et éducation permanente

47. Les femmes qui savent lire et écrire et ont une instruction sont plus à même d'apprécier la valeur de l'éducation de leurs filles. L'enseignement et la formation permettent aux femmes d'être des partenaires égales des hommes dans la famille et la société, sur le plan de la prise des décisions notamment. Ces femmes sont aussi plus à même de tirer parti des possibilités d'éducation permanente. Il est dès lors nécessaire de :

a) Tirer parti de la demande de programmes d'alphabétisation des femmes, ou susciter une telle demande par des activités de plaidoyer et des campagnes, en reliant l'alphabétisation fonctionnelle à la création de revenus et autres activités productives;

b) Élaborer et mettre en oeuvre des programmes novateurs d'enseignement et de formation destinés aux femmes qui soient adaptés aux diverses situations socioculturelles de celles-ci;

c) Prévoir des programmes d'apprentissage des notions juridiques de base à l'intention des hommes et des femmes;

d) Prévoir des programmes scientifiques et techniques permettant aux femmes d'adopter des stratégies qui leur soient utiles dans la vie de tous les jours;

e) Assurer l'enseignement et la formation voulus pour permettre une utilisation durable des ressources et la protection de l'environnement;

f) Mettre en place des enseignements qui aident les femmes à améliorer leur productivité dans l'agriculture;

g) Créer les possibilités et les mécanismes de soutien nécessaires pour que les femmes puissent acquérir une autonomie fonctionnelle;

/...

h) Donner aux filles et aux femmes qui ont abandonné l'école la possibilité de poursuivre leurs études;

i) Mettre en place des programmes d'acquisition de qualifications pour l'entrée sur le marché du travail ou l'établissement à compte propre;

j) Former les hommes et les femmes à la création et la gestion des entreprises;

k) Faire en sorte que les décisions relatives aux programmes d'enseignement technique et professionnel et de formation soient fondées sur une analyse du marché du travail;

l) Adopter des mesures de soutien et accorder des facilités de crédit permettant aux femmes qualifiées d'intégrer le secteur de la production;

m) Établir des programmes de recyclage à l'intention des femmes qui se trouvent dans des situations particulières: licenciement, migration, déplacement, bouleversement de la vie de famille par suite de divorce, séparation, décès ou absence du conjoint, etc.;

n) Prévoir des mesures d'incitation en faveur des entreprises qui forment des femmes en vue d'un emploi.

#### 7. Enseignement supérieur

48. Pour se doter d'un effectif de cadres féminins aptes à assumer des fonctions dirigeantes au niveau politique et sur le plan de l'orientation et de la gestion, il faut se préoccuper de la place des femmes dans l'enseignement supérieur. Les nécessités à cet égard sont les suivantes:

a) Instituer des mécanismes permettant d'améliorer l'accès et la participation des femmes à l'enseignement supérieur;

b) Revoir les critères d'entrée à l'université dans un sens plus réaliste et mettre en place des programmes de préparation visant à améliorer l'accès des femmes, aux disciplines non traditionnelles en particulier;

c) Favoriser la souplesse dans l'admission aux programmes et l'organisation de ces derniers, afin de permettre aux femmes de mener à bien des études supérieures à leur propre rythme;

d) Soutenir l'enseignement et la recherche dans le secteur des études féminines, afin d'enrichir le corpus de connaissances qui permet de formuler des stratégies d'amélioration de la condition féminine;

e) Établir des mécanismes d'appui qui permettent aux femmes d'être plus actives politiquement et d'assumer des rôles dirigeants.

/...

D. Filles et femmes en situation particulièrement difficile

1. Filles et femmes réfugiées ou autrement affectées par les guerres

49. La Convention relative aux droits de l'enfant précise que tous les enfants ont droit à l'éducation, même lorsqu'ils ont été déplacés à l'intérieur de leur propre pays ou au delà des frontières. Lorsque le pays concerné n'a pas les moyens d'assurer l'éducation d'une population déplacée, il appartient à la communauté internationale, dans l'esprit de la Convention, de trouver une solution qui soit rapide, durable et concrète. Les déplacements de population étant préjudiciables à la scolarisation des filles et des femmes, les organismes qui disposent de programmes éducatifs d'urgence devraient réaménager ceux-ci dans un sens favorable à la participation féminine. Pour atteindre cet objectif, il faut:

a) Consulter les comités de femmes réfugiées, les enseignants et les parents à propos de l'aménagement physique des locaux, des horaires, de l'enseignement de matières pré-professionnelles d'intérêt local, des dispositions à prendre pour les filles après la puberté, du recours à l'enseignement ouvert ou à distance et des mesures propres à inciter les filles à ne pas rater les cours;

b) Nommer des femmes réfugiées comme enseignantes et les soutenir, en cas de besoin, par une formation en cours d'emploi;

c) Mettre en place des cours d'initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul et prévoir des matériels de post-alphabétisation à l'intention des adolescentes et des femmes réfugiées, en reliant ces éléments à des messages d'autonomie fonctionnelle, à l'initiation juridique, à l'éducation pour la paix et aux techniques de résolution des conflits; donner à ceux qui le souhaitent une seconde chance de suivre des études primaires;

d) Promouvoir les programmes de formation professionnelle pour les femmes et relier ces programmes à l'expérience professionnelle et aux possibilités rémunératrices, en utilisant l'apprentissage non institutionnel et les cours itinérants à l'échelon des communautés et en visant de préférence les ménages les plus démunis ayant à leur tête une femme;

e) Mobiliser les ressources financières prévues pour la promotion de l'enseignement et de la formation destinés aux filles et aux femmes réfugiées.

2. Filles et femmes en danger pour des raisons économiques ou pour cause d'appartenance à une minorité ou à un groupe socialement défavorisé

50. Nombreuses sont les filles et les femmes que la pauvreté contraint à vendre leur corps, parce qu'elles ont dû émigrer ou qu'elles ont été prises à ce piège par des intermédiaires commerciaux. Les filles qui vivent dans la rue risquent aussi de basculer dans la prostitution. L'enseignement et la

/...

formation ont un rôle capital à jouer pour réduire l'ampleur de tels phénomènes. Les mesures ci-après s'imposent à cet effet:

- a) Promouvoir et accroître la scolarisation des filles à risque, par exemple en prolongeant la durée de la scolarité de base, en assurant celle-ci dans des établissements situés dans les villages, près du domicile, en accordant des bourses aux filles à risque, etc.;
- b) Prévoir des modes non institutionnels d'enseignement et de formation technique, reliés à des projets destinés à faciliter l'emploi à compte propre, la recherche d'un emploi salarié ou la constitution de coopératives;
- c) Apprendre à ceux qui travaillent au service des communautés et au personnel des organisations non gouvernementales qui travaille avec les populations rurales vulnérables ou les filles qui vivent dans la rue à sensibiliser ces groupes et communautés aux dangers du commerce du sexe, notamment le VIH/SIDA;
- d) Créer des projets d'assistance sociale, de conseils de psychosociologues, de formation et de placement à l'intention des filles et des femmes qui abandonnent la prostitution;
- e) Fournir aux filles et aux femmes les connaissances et les services qui leur permettent d'être informées des dangers du VIH/SIDA et d'autres maladies et de se prémunir contre ces fléaux;
- f) Veiller à ce que les femmes et les enfants qui se trouvent en prison puissent bénéficier de l'enseignement fondamental, d'une formation professionnelle et de conseils, afin qu'à leur libération ils puissent être économiquement et psychologiquement autonomes.

### 3. Filles et femmes en situations d'emploi injustes

51. Les filles et les femmes prises au piège du travail forcé ou d'autres situations d'emploi injustes, le travail des enfants en particulier, sont plus vulnérables face au harcèlement sexuel et condamnées à vivre dans la pauvreté. Les mesures ci-après devraient être prises, à titre provisoire et pour contribuer à mettre fin à de telles pratiques:

- a) Exiger des employeurs qu'ils assurent la scolarisation de base de tous les enfants qu'ils emploient;
- b) Soutenir, encourager et protéger les programmes d'enseignement et de formation extra-scolaires destinés aux adolescentes et aux femmes en situation de travail forcé ou dans des situations analogues.

-----